



Lons-le-Saunier, le 6 août 2012

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET

Agents de sécurité : où demander vos autorisations et vos cartes professionnelles?

C
O
M
M
U
N
I
Q
U
É
D
E
P
R
E
S
S
E

Les demandes d'autorisations préalables ou provisoires ainsi que les demandes de cartes professionnelles doivent désormais être adressées au **conseil national des activités privées de sécurité** à l'adresse suivante :

Conseil national des activités privées de sécurité
Espace Riberpray
10 rue Belle Isle
57036 Metz

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le 03.87.16.14.04 du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

CONTACT :
Préfecture du Jura
Service Communication Interministérielle

Téléphone : 03.84.86.84.00 Télécopie : 03.84.43.42.86
Email : pref-communication@jura.gouv.fr